



LA CGT PERSISTE ET APPORTE DES PREUVES

FO DANS UN TRACT RÉCENT, NE RÉPOND PAS À LA QUESTION POSÉE ET POLÉMIQUE EN AFFIRMANT QUE SI LA TERRE TOURNE C'EST GRÂCE À EUX... POUR LA CGT, NOUS NE TOMBERONS PAS DANS CE PIÈGE GROSSIER, LES SALARIÉS JUGERONT PAR EUX-MÊMES.

DANGER : SUPPRESSION DE L'ANCIENNETÉ

Signé par FO et DSF, dans l'accord d'engagement relatif à l'aménagement des grilles de rémunération de la Convention collective nationale des Remontées mécaniques et Domaines skiabiles, il est écrit :

Les parties signataires conviennent de mettre en œuvre au 1er décembre 2024 une grille de rémunération qui sera organisée et structurée ainsi :

- La rémunération minimum sera garantie pour le Salaire de Référence qui intégrera l'ancienneté, les primes et les indemnités mensuelles récurrentes :

L'ancienneté conventionnelle fera partie du Salaire de Référence.

SUPPRESSION DE L'ANCIENNETÉ UNE MENACE POUR TOUS

Dans un premier temps, mis en place pour les agents de maîtrise et les cadres, cette mesure pourrait s'étendre à tous les salariés ultérieurement.

A terme c'est bien la suppression de l'ancienneté et la neutralisation de nombreuses primes qui sont visés.

UN SALAIRE UNIQUE : LA FIN DE L'ANCIENNETÉ

Cela veut dire que pour un même poste ou fonction, il y aura un seul et même « Salaire de Référence » que vous rentriez dans l'entreprise ou ayez dix ans d'ancienneté car c'est sur

cette base que vous serez rémunéré. **L'écriture est claire, malgré ce que veut vous faire croire FO.**

La suppression de l'ancienneté, la perte des primes récurrentes c'est le rêve de nos employeurs depuis des décennies, ne les laissons pas détruire cette juste reconnaissance de notre travail

Tout est fait pour que cela se fasse avant le début de saison, dans le dos des saisonniers.

Un ultimatum est posé pour le 28 novembre 2024.

LA CGT S'OPPOSE FORTEMENT À CET ACCORD

Nous comptons sur l'autre organisation représentative, FO pour faire de même.

Partageons au maximum l'information, alertons nos collègues et élus du danger de ce cheval de Troies. Une signature de

cet accord par une seule organisation syndicale aura des conséquences irréversibles sur nos rémunérations.

Nous tenons à votre disposition cet accord d'engagement signé par FO et DSF, demandez le nous.

La CGT défend les salarié(e)s, nous n'avons pas à le prouver et nous nous opposons à toute régression sociale. Vous le savez et vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre. Merci.

**POUR PLUS
D'INFORMATION
SUR LES DOMAINES
SKIABLES**

